

## Le tribunal avait annulé une subvention à la demande de CANOL : le Conseil Général fait appel!

Le Conseil Général du Rhône avait accordé en juillet 2005, une subvention de 50.000 € à l'association SANTORUN pour rénover un hôpital de Dakar.

Dans son jugement du 23 septembre 2007, le tribunal administratif de Lyon avait annulé cette libéralité du fait « *qu'elle ne relevait pas de la compétence du Département* », comme le soutenait CANOL.

Le Département vient de demander à la Cour Administrative d'Appel de réexaminer cette décision en mettant en cause « l'intérêt à agir » de CANOL et en soutenant que « *l'intérêt local dépasse les limites du Département* ».

Nous allons répondre à cet appel en soulignant que **l'argent des contribuables rhodaniens ne saurait être utilisé pour soulager toutes les misères de la planète et qu'il faut laisser à ces mêmes contribuables le choix de leurs actions humanitaires.**

## La Cour Administrative d'Appel de Lyon ne reconnaît pas à CANOL le droit de demander l'annulation d'une décision du Grand Lyon

En 2003, CANOL avait contesté au Grand Lyon le droit de créer une fondation avec la Compagnie Générale des Eaux (maintenant VEOLIA) pour aider les pays du tiers monde dans le domaine de l'eau.

Nous disions que cette action ne présentait pas d'intérêt pour les habitants du Grand Lyon et que la loi n'autorisait de tels accords qu'avec des collectivités étrangères.

En 2005, le tribunal administratif avait refusé cette demande sous prétexte que la délibération incriminée avait été remplacée quelques mois plus tard par une autre délibération qui n'avait pas été attaquée dans les délais.

Notre avocat nous ayant convaincu que cet artifice ne serait pas reconnu en Cour d'Appel, nous lui avons demandé de faire cette démarche.

La Cour d'Appel vient de confirmer le jugement de 1<sup>ère</sup> instance et condamner CANOL à verser 1.500 € à la partie adverse.

## "Votre commune est-elle bien gérée ?"

**Contribuables Associés** vient de publier un ouvrage sous ce titre.

Ce document devrait permettre aux contribuables qui le souhaitent de comprendre les comptes de leur commune et de poser les bonnes questions à leurs élus. Ils se rendront ainsi compte si celle-ci est correctement gérée.

Ce guide peut aussi être utile aux candidats aux élections municipales qui voudraient améliorer leur culture financière !

Il est disponible au prix de 3 € en le commandant à CANOL ou à CONTRIBUTABLES ASSOCIES (chèque à l'ordre de Contribuables Associés).

## Grand Stade « O.L. Land » : personne ne dit combien cela va coûter aux contribuables !

Beaucoup de nos élus et des habitants du Grand Lyon paraissent favorables à la création de cet ensemble commercial. Mais **personne, ni l'O.L. bien sûr, ni les élus, ni la presse, n'a dit ce que cette opération allait coûter aux contribuables !**

- **Une grande partie des investissements récents faits par les collectivités pour le stade de Gerland** (agrandissement du stade pour la Coupe du Monde de 1998, création de loges, installation d'écrans géants, extension du métro, nouvelle pelouse, ...) **seront perdus !** Ce ne sont pas les recettes du L.O.U. Rugby qui vont les compenser. En revanche, il aurait été logique que nos généreuses collectivités qui les ont financés puissent récupérer sur les recettes de l'O.L. ainsi générées une partie des investissements réalisés dans le passé. Celles-ci ont permis à ce club d'acquiescer ce niveau, cette renommée et d'entrer en Bourse !

Aujourd'hui l'O.L. ne verse en moyenne à la ville de Lyon que 36.927,60 € par match joué à Gerland !

- **Personne n'a encore chiffré le coût des infrastructures** indispensables à la création d'un tel complexe (routes, parkings, métro, ...) et personne n'a dit que c'était à l'O.L. de les payer, comme le fait CARREFOUR quand il crée un hypermarché ! Il est vraisemblable que l'addition de ces coûts approchera, voire même **dépassera 300 millions d'euros, soit 200 € par habitant !**
- **Les collectivités qui seront pénalisées** du fait des nuisances provoquées par l'installation du Grand Stade (circulation, bruit, pollution, ...) **n'en tireront aucun bénéfice**, la taxe professionnelle allant au Grand Lyon ! Elles ne pourront même pas réaliser une plus-value sur les terrains concédés : il est déjà prévu que **ces terrains seront vendus à l'O.L. au prix des domaines, soit non-viabilisés. C'est donc l'O.L. qui fera la bonne affaire en les revendant !**

**Avant de demander leur avis aux citoyens sur ce projet, il aurait fallu les informer correctement en leur donnant tous les paramètres de l'opération... en particulier combien elle leur coûtera !**

## Combien coûte la Fête des Lumières ?

Elle aura coûté 1.800.000 € d'après la municipalité, dont 588.000 € auront été financés par des partenaires privés (dont certains subventionnés par la ville ou d'autres collectivités !).

On retiendra particulièrement la fresque géante réalisée par l'association « Restaurants du Cœur – Les relais du Cœur du Rhône », **qui aura coûté 96.000 € dont 44.000 subventionnés par la Ville.**

**Cela fait combien de repas ?**

**5 députés souhaitent pouvoir contrôler**

## la dépense publique !

5 députés, dont Philippe COCHET, député du Rhône, trouvent inadmissible que le Parlement ne dispose d'aucun moyen pour contrôler la dépense publique et soit condamné à voter le budget de la France les yeux fermés!

**Ils proposent de mettre en place une commission permanente composée d'un détachement de la Cour des Comptes.** Elle serait à la disposition exclusive des députés et sénateurs et serait chargée d'auditionner publiquement les ordonnateurs de la dépense publique.

Cela se fait déjà dans beaucoup d'autres pays démocratiques et donne de très bons résultats !

Ils souhaitent donc que le pouvoir des Parlementaires soit accru et institué dans la Constitution.

Nous sommes tout-à-fait en ligne avec leur démarche et espérons qu'ils seront plus de 5 pour la faire aboutir !

## 6 millions d'euros pour les PME rhonalpines qui innovent !

La Région Rhône-Alpes va donner 3 M€ pour le dispositif de Pré-Lancement Industriel et Mise sur le Marché de l'Innovation. Celui-ci est destiné à aider les entreprises qui auront développé des produits innovants à financer la production initiale et à la commercialiser.

OSEO, organisme d'Etat, recevra cette somme et est chargé de la répartir entre les candidats. Il abondera ce dispositif du même montant. Ce seront donc 6 M€ qui seront distribués.

## Connaissez-vous la C.R.E.S.S. ?

Il s'agit de la **Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire**. Cette association loi de 1901 « *intègre les coopératives, mutuelles, associations et autres organismes qui fédèrent différents acteurs du développement local, de l'insertion par l'activité économique, de la culture, de l'enseignement, de la recherche, ...* ».

Il en existerait dans toutes les Régions françaises. Elles émarginent naturellement aux budgets publics et la Région Rhône-Alpes vient de décider d'accorder 80.000 € par an à la CRESS Rhône-Alpes « *pour son rôle d'animation de l'économie sociale et solidaire, de communication, d'espace de dialogue social et de définition d'un cadre stratégique de la territorialisation de la structuration de l'économie sociale et solidaire sur la Région.* »!

Un beau programme !

## Garantie minimum pour le Musée des Confluences !

Nous vous avons tenu au courant de la **modification de la loi** obtenue par MM. MERCIER et PERBEN (cf CANOL Actualités n°24) destinée à permettre une **limitation de la garantie décennale** pour les bâtiments publics et réduire ainsi le coût de la garantie décennale.

Le Conseil Général, maître d'ouvrage du Musée des Confluences, vient de la mettre en application. Il a souscrit une assurance **limitant les responsabilités des intervenants à un montant de 40 millions d'euros**.

Sachant que le **budget de la construction de ce bâtiment est de 182.988.000 €**, cette garantie ne couvre que 22% des risques, **les 78% restant, en cas de gros pépin, étant à la charge des contribuables**.

## Bilan 2000/2007 du Conseil Général

## pour l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise

En mai 2004, CANOL a dénoncé (bulletin n°17) l'énormité des sommes dépensées dans ce programme pour un résultat très maigre. **Le coût de l'emploi créé y était annoncé supérieur à 60 000 € !**

Le Conseil Général vient de dresser le bilan de ces aides sur la période 2000-2007. **Les deux objectifs visés sont la création d'emplois et le maintien de l'activité dans des zones géographiques économiquement fragiles.**

- 115 opérations ont été financées en 8 ans et 23 M€ de subventions accordées (le canton le plus favorisé reste de loin celui de Thizy).
- L'évaluation du programme est très partielle : 23 entreprises contrôlées en 2004 et 24 en 2007, aucune en 2005 et 2006.
- Sur les 24 contrôlées l'année dernière, 30% n'ont pas tenu leurs engagements : 4 (17%) ont cessé leur activité et 3 (13%) n'ont pas créé les emplois promis.
- Aucune pénalité n'a été exigée des entreprises qui n'ont pas respecté leur contrat !

Compte tenu de ces résultats qu'il semble trouver encourageants, le Conseil Général vient d'accorder **800.000 € de subventions à 3 entreprises contre l'engagement de créer 9,3 emplois en 3 ans, ... soit 86.000 € par promesse d'emploi !**

## Des fonds structurels européens pour le Conseil Général !

Le Département du Rhône va recevoir une dotation de **1.465.423 € par an** pendant 7 ans au titre du **programme européen « compétitivité régionale et emploi »**. Cette aide vise « *au renforcement de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations pour l'inclusion sociale* » !

Il est déjà dit que la procédure de mise en place de cette aide au sein du Département « *va occasionner une charge de travail supplémentaire, que les crédits d'assistance technique (35.000 €) ne couvriront qu'en partie.* »

**Le Département a le libre choix des bénéficiaires des fonds et son choix prioritaire est ... le programme départemental d'insertion de l'ANPE !**

## Conseil Général : combien va coûter l'Institut de génomique fonctionnelle de Lyon ?

La construction du bâtiment abritant cet organisme était prévue pour **8.800 K€** au Plan Etat-Région, l'Etat participant pour 1.659 K€, la Région pour 991 K€ LE Conseil Général prenant le reste à sa charge !

L'Etat ayant annoncé qu'il renonçait à participer à l'opération et des « *ajustements marginaux* » ayant été apportés au projet initial par les utilisateurs, **cette opération coûtera 10.824 K€ !**

La participation de la Région est maintenue au même niveau. Le maître d'œuvre vient d'être désigné. Il touchera **789 K€ d'honoraires**.

## Cher séminaire, ... mais c'est le Conseil Régional qui paie !

Ce dernier vient d'accorder « *une subvention de 40 000 €, correspondant à 64 % d'une dépense subventionnable de 62.080 € TTC* » à la **Fédération des Travailleurs de la Métallurgie (FTM-CGT)** pour l'organisation d'un **séminaire le 16 mai 2008** dans le cadre de son 38<sup>ème</sup> Congrès à la Cité des Congrès de Lyon.